

BERNARD MONTAGNES O.P., *La controverse savonarolienne en France du XVIe au XVIIIe siècle*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 72, (2002), pp. 221-252.

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp>

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the [HeyJoe](#) portal - *History, Religion, and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.



Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito [HeyJoe](#), compreso il presente PDF, è rilasciato sotto licenza [Creative Commons](#) [Attribuzione-Non commerciale-Non opere derivate 4.0 Internazionale](#). Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell'opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi.

Copyright notice

All materials on the [HeyJoe](#) website, including the present PDF file, are made available under a [Creative Commons](#) [Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](#). You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.



LA CONTROVERSE SAVONAROLIENNE EN FRANCE
DU XVI^E AU XVIII^E SIÈCLE

PAR
BERNARD MONTAGNES OP

Les imprimés qui attestent la réception de Savonarole dans la France d'Ancien Régime, en même temps qu'ils permettent de la mesurer, sont de plusieurs sortes: éditions et traductions des œuvres, biographies, écrits de controverse. C'est cette dernière catégorie d'ouvrages que nous entreprenons d'examiner ici.

Les admirateurs dominicains français de Savonarole ont dû s'opposer par la controverse aux protestants qui revendiquaient le frère en vertu d'un contresens, puisqu'ils prétendaient faire de lui un précurseur convaincu de la justification par la foi, donc un martyr de la vérité évangélique, et tout autant aux catholiques qui le récusaient à tort comme un imposteur hypocrite, sciemment fourvoyé et justement condamné assuraient-ils.

SAVONAROLE ACCAPARÉ PAR LES HUGUENOTS

Luther¹ avait ouvert ce thème en éditant à Strasbourg en 1524, vingt-cinq ans après la mort de Savonarole, le texte latin de la *Méditation dévote et savante de Jérôme Savonarole, brûlé par le pape, sur les Psaumes Miserere mei et In te Domine speravi*. L'adresse au dévot lecteur, que nous traduisons, explicite à souhait la tentative de récupération:

Nous te présentons, cher lecteur, les saintes méditations de ce saint homme Jérôme Savonarole afin que, par cet exemple, tu voies quels hommes a coutume de perdre le siège abominable de la perdition. Il se raconte qu'une vipère du nombre de ceux qui se targuent et se ren-

¹ Sur la vénération de Luther envers Savonarole, voir R. De Maio, «Savonarola, Oliviero Carafa, Tommaso de Vio e la Disputa di Raffaello», dans AFP 38 (1968) 149-164 (p. 162).

gorgent de porter le nom de Saint-François² a perdu cet homme, sans aucune autre faute de sa part que d'avoir appelé de ses vœux un éboueur de la Lerne romaine³. Cet Antichrist⁴ est allé jusqu'à espérer que la mémoire d'un si grand homme irait s'effaçant et demeurerait sous le coup de la malédiction, mais voici qu'il vit et que sa mémoire est en bénédiction. Par nous le Christ lui-même le canonise (pour parler comme eux). Et qu'en crèvent en même temps les Papes et les Papistes!

Tu observeras ensuite dans ces réflexions [de Savonarole] combien nulle est la gloire des œuvres au regard de Dieu et combien nécessaire l'unique et inébranlable confiance en la miséricorde de Dieu, sans toutes les œuvres (auxquelles on pourrait se fier). Dans son procès et dans sa mort, lorsque tu vois que la foi elle-même doit combattre et qu'elle a du mal à l'emporter, au moyen de la parole de Dieu, ne va pas croire que les œuvres puissent avoir là une quelconque efficacité.

Bien que parfois lui colle encore aux pieds la boue de la théologie humaine, à laquelle il semble avoir perdu trop de temps – mais qui, à cette époque, aurait pu demeurer pur de ce genre de souillures? – cependant, en donnant créance, en faisant confiance, en mettant son espérance en la miséricorde de Dieu, en se défiant et se désespérant de lui-même et de ses propres forces, il te montre un pur et bel exemple de la doctrine évangélique et de la piété chrétienne.

En effet, ce n'est ni par ses vœux de religion, ni par les constitutions, le scapulaire, les messes ou les observances de son ordre que tu le vois s'avancer; mais c'est équipé pour suivre l'évangile de la paix [Ep 6, 15], revêtu de la cuirasse de la justice, armé du bouclier de la foi et du casque du salut, que tu le vois se camper, non plus de l'ordre des prêcheurs, mais de l'ordre commun des chrétiens.

Va et fais de même.

Aussi le calviniste Théodore de Bèze⁵ ne manque-t-il pas, en 1580 et 1581, de faire figurer Savonarole dans *Les vrais pourtraicts*

² Autrement dit un des franciscains du couvent florentin de Santa Croce, peut-être Francesco di Puglia. Celui-ci, prêchant en 1498 le carême à Santa Croce, représenta Savonarole comme schismatique, hérétique et faux prophète et le défia de prouver par l'épreuve du feu la vérité de ses prophéties et de sa doctrine.

³ Vidangeur – qui nettoie la fosse d'aisance – correspondrait peut-être mieux à la pensée de Luther. Les mots utilisés font allusion aux travaux d'Héraclès purgeant les écuries d'Augias et exécutant l'hydre de Lerne. Rome, selon Luther, cumule les deux fléaux, auxquels le réformateur appelé par Savonarole aurait dû mettre fin.

⁴ Non plus le franciscain de Florence, mais celui qui occupe le siège abominable de la perdition.

⁵ Théodore de Bèze (1519 - 1605), adhérant à la foi réformée en 1548, professeur de grec à Lausanne de 1548 à 1558, après 1558 adjoint puis successeur de Calvin à Genève. DHGE, VIII, 1344-1351; *Encyclopédie du protestantisme*, Paris - Genève, 1995, p. 113-114.

*des hommes illustres*⁶. Il le range parmi les «premiers martyrs desquels Dieu s'est servi depuis deux cens ans, et par lui choisis et suscitez en Angleterre, Bohême et Italie, pour restablir la vraye religion». Au portrait de «Hierosme Savonarole, Italien, natif à Florence, prescheur, de l'Ordre de Saint Dominique», fait face l'adresse suivante⁷:

Qui ne s'esbahiroit, ô docte Savonarole, qu'en un temps si miserable que le tien, un moine de l'ordre de ce Dominique, iadis ennemi iuré des chrestiens, ait esté si affectionné à la religion et poussé d'un tel zèle, comme tu l'as esté, ainsi que plusieurs de tes escrits le tesmoignent. Mais ta mort monstre suffisamment que ta vie est digne de louange, et t'absout aisément des calomnies de tes ennemis: car puisque tu as tellement despleu à ce meschant Alexandre Borgia, sixiesme de ce nom, qu'il ne cessa iusques à ce que tu fusses iniustement condamné et bruslé, cela est une très ferme preuve de ta singulière piété, laquelle puis après Marc Antoine Flaminius, poëte excellent, a célébré en beaux vers latins, dont le sens est tel:

Hierosme, quand ton corps fut livré pour pasture
au brasier impiteux, Religion survint.
Pleurant, rompant son poil, tels propos elle tint:
Cesse, flamme cruelle, ores en toy l'endure
De mes entrailles, las! la mort indigne et dure.

Savonarole fust estranglé puis bruslé, à Florence, à l'instance du Pape Alexandre sixiesme, et au grand regret des bons citoyens, l'an mil quatre cens nonante et huit.

À son tour, en 1585, le calviniste Philippe Duplessis-Mornay⁸ procure à Paris, sur les presses de Guillaume Auvray⁹, une traduction française des derniers écrits de Savonarole (sur le *Miserere* et sur *In te Domine speravi*), rééditée ensuite en 1597¹⁰, et peut-être encore en 1604¹¹. Cette traduction figure dans l'ouvrage de Duples-

⁶ Ouvrage publié à Genève, en latin en 1580, en français (traduit par Simon Goulart) en 1581, traduction citée ici.

⁷ *Les vrais pourtraicts*, p. 18 et 19.

⁸ Philippe Duplessis-Mornay (1549 - 1623), controversiste protestant dont le rôle politique a été de grand poids, notamment pour la conclusion de l'édit de Nantes. DHGE, XIV, 1134-1141; *Encyclopédie du protestantisme*, p. 439-440.

⁹ Paris, Bibliothèque de la Société pour l'histoire du protestantisme français.

¹⁰ Genève, Bibliothèque de l'Université.

¹¹ Édition signalée par Mario Ferrara, *Edizione nazionale delle opere di Girolamo Savonarola, Operette spirituali*, Rome, 1976, t. II, p. 368, n° 79.

sis-Mornay intitulé *Discours de la vie et de la mort [...]*¹² Auquel sont adjoustées les méditations de I. Savonarole sur les Pseaumes traduicts de Latin en François. L'édition de 1597, que nous utilisons, comprend au folio 74, l'*Exposition et Méditation sur le Pseaume LI. de Hierosme Savonarole de Ferrare, qu'il mit en lumière peu avant sa mort*, et, au folio 108, la *Méditation du mesme H. Savonarole, sur le Psalme l'ay espéré en toy Seigneur, laquelle il ne sçeut achever estant prévenu de mort*.

Duplessis-Mornay n'accompagne sa traduction d'aucune remarque touchant son intérêt pour les écrits de Savonarole. En revanche, c'est dans son ouvrage *Le Mystère d'iniquité, c'est-à-dire l'Histoire de la papauté, par quels progresz elle est montée à ce comble, et quelles oppositions les gens de bien lui ont fait de temps en temps*, publié à Saumur en 1611, puis à Genève en 1612¹³, qu'on le voit enrôler Savonarole contre la papauté et accaparer le frère comme un précurseur de la doctrine réformée, faisant de lui un dissident quant à la foi davantage encore qu'à la discipline:

Si on nous demande, en ce Concile qu'il soupirait, quels articles il eût désiré réformés en la religion chrétienne, il appert assez de ses livres, esquels il anéantit en tant qu'il peut les traditions humaines, ne reconnaissant salut qu'en la gratuite justification par la foi en Christ, et là se tient attaché sans espérer en autre mérite; maintient la communion sous les deux espèces, foudroie les indulgences, et, tant pour la vie que pour la doctrine même, reconnaît l'Antéchrist en la cour romaine. La doctrine de la justification gratuite nommément est excellemment traitée en ses Méditations sur les Ps. 30 et 50, que Possevin jésuite reconnaît par lui faites la veille de ses supplices. Et pour ses sermons et autres livres, l'*Index Romanus* les a chafourrés¹⁴ à sa mode. Mais si, pour avoir gémi sous l'oppression des abus après une réformation, il fallait être brûlé, certes il ne courait pas seul ce danger en ce temps¹⁵.

¹² Ouvrage qui est un recueil de textes (de Mornay, de Platon, de Cicéron, de Sénèque, de S. Cyprien de Carthage, de S. Ambroise de Milan, puis de sentences, prières et méditations touchant la vie et la mort), d'abord paru sans le supplément savonarolien, sous le titre *Excellens traitez et discours de la vie et de la mort. Recueillis de divers auteurs, pour l'instruction & consolation de toutes personnes qui craignent Dieu et qui aiment leur salut*, s.l., 1585.

¹³ Sur les diverses éditions, voir L. Desgraves, *Répertoire des ouvrages de controverse entre Catholiques et Protestants en France (1598-1685)*, Genève, 1984-1985, n° 1290-1291, 1437-1439.

¹⁴ Chafourrés signifie barbouillés, ici au sens figuré.

¹⁵ Philippe de Mornay, *Le Mystère d'iniquité, c'est à dire l'histoire de la Papauté. Par quels progrès elle est montée à ce comble, et quelles oppositions les gens de bien lui ont fait de temps en temps...*, Genève, 1612, p. 1278.

Après la riposte à Duplessis-Mornay des catholiques Raymond du Bray, dit Saint-Germain (Paris, 1611¹⁶), Thomas Pelletier (Paris, 1611¹⁷), Léonard Coqueau (Lyon, 1613¹⁸), monte alors au créneau le vaillant controversiste dominicain Nicolas Coëffeteau¹⁹, avec quelque retard, déclare-t-il dans son Avis au lecteur, dû à «l'infidélité et la supercherie dont on a usé en mon endroit, me faisant premièrement voler les feuilles de ma Réponse, et depuis presque le livre entier». En 1614, dans sa *Response au livre intitulé Le Mystère d'iniquité du sieur Du Plessis*²⁰, sans trancher de la justice ou de l'injustice de la condamnation de Savonarole au bûcher, il entend laver celui-ci de tout soupçon d'hérésie²¹:

Après ces furieux esprits, Duplessis met en avant "Jérôme Savonarole Ferrarais, jacobin de profession", qu'il qualifie "le plus célèbre prêcheur en piété, sainteté et doctrine qui fut lors, jusques à être pour la plupart tenu pour prophète" et rapporte là-dessus le témoignage de Philippe de Commines, de Pic de la Mirandole et de Marsile Ficin, les plus grands hommes de leur siècle; et toutefois tant plus de louange il lui donne, tant plus il élève ceux qui, de vive voix et par écrit, ont condamné la doctrine que Luther et Calvin ont depuis embrassée.

Bien que Savonarole ait été accaparé par les hérétiques, c'est à un détournement abusif qu'ils ont procédé:

Il est vrai que Luther eut l'effronterie d'alléguer Savonarole pour la défense de son hérésie, mais le docile Roffensis²², ardent propugateur de la religion orthodoxe, lui fit rentrer cette calomnie en la

¹⁶ Desgraves, n° 1249, 1321.

¹⁷ Desgraves, n° 1305.

¹⁸ Desgraves, n° 1484.

¹⁹ Nicolas Coëffeteau (1574 - 1623), du couvent Saint-Jacques de Paris. Son couvent appartenait alors à la congrégation de réforme dite congrégation gallicane. Coëffeteau en a été vicaire général de 1606 à 1609. En 1617, Coëffeteau sera appelé à l'épiscopat. DHGE, XIII, 191-192.

²⁰ Desgraves, n° 1602-1603.

²¹ Nicolas Coëffeteau, *Response au livre intitulé Le Mystère d'iniquité du sieur Du Plessis, où l'on voit fidèlement déduite l'histoire des souverains pontifes, des empereurs, et des Roys Chrestiens, depuis S. Pierre usques à nostre siècle*, Paris, 1614, p. 1216-1218.

²² L'évêque de Rochester John Fisher (1469 - 1535), lequel soutient que Luther ne peut revendiquer Savonarole pour sien. Selon Fischer, le frère a été condamné et brûlé pour avoir méprisé l'excommunication et non pour être tombé dans l'hérésie; assurément il aurait désapprouvé la doctrine de Luther. J. Fisher, *Assertionis Lutheranae confutatio per reverendum patrem Joannem, Roffensem episcopum*, Cologne, 1564, fol. 336 b.

bouche, et lui montra par tous les écrits de ce grand personnage qu'il était entièrement contraire à ce que cet hérésiarque enseignait, reconnaissant le pape chef de l'Église, quoiqu'il eût du mécontentement d'Alexandre, sentant bien et parlant catholiquement des sacrements de l'Église, des ordres sacrés, du sacrement de l'autel et de la pénitence, sans s'être jamais détourné, au moins pour ce qui regarde la doctrine, de la créance orthodoxe.

Mais qui veut voir la doctrine de Savonarole défendue contre ceux qui l'accusaient d'hérésie, qu'il lise la docte apologie que Thomas Neri Florentin²³, religieux de son Ordre, a faite pour lui; et particulièrement pour ce qui regarde l'article de la justification, sur lequel Duplessis fait davantage d'instance, qu'il lise la réponse à la première objection, et il connaîtra que jamais personne n'en a parlé plus catholiquement que lui, et plus conformément à la doctrine de l'Église romaine.

Sans doute l'attitude de Savonarole demeure-t-elle parfois contestable:

Toutefois, comme c'était un homme ardent et plein de zèle qui soupirait après la réformation de la discipline et des mœurs, principalement des ecclésiastiques, il lui est échappé beaucoup de choses dont il a été repris par ses ennemis, qui l'accusèrent d'avoir taxé la cour romaine, et par ce moyen lui procurèrent la haine d'Alexandre sixième, qui l'excommunia.

Et parce qu'il méprisa son excommunication, il lui fit faire son procès, en l'instruction duquel quelques-uns ont constamment maintenu que les commissaires et le juge ordonnés par Alexandre usèrent de cavillation et procédèrent injustement. Les autres ont cru qu'il avait mérité la mort, et qu'il s'était vainement qualifié de prophète pour troubler l'Italie, et particulièrement la ville de Florence. Quoi que c'en soit, il est, lui et ses juges, devant Dieu, qui connaît la justice ou l'injustice de son supplice.

Cependant Savonarole est mort dans la foi catholique, en vrai fils de l'Église romaine:

Tant y a qu'il est mort catholique, et voici ce qu'en rapporte le docte prince de la Mirande, son grand ami. "Savonarole, dit-il, averti de l'arrêt de sa mort, demanda incontinent un prêtre pour confesser ses péchés, et désira de recevoir la très sainte communion, laquelle lui étant apportée, il pria instamment qu'on lui permît de prendre et de tenir le sacrement entre ses mains, ce que lui ayant été accordé, avec

²³ Thomas Neri († 1568), *Apologia in difesa delle dottrina del R.P.F. Girolamo da Ferrara*, Florence, 1564.

une grande allégresse et dévotion, il commença à dire qu'il savait et était assuré que là était le grand et le vrai Dieu, rempli de souveraine bonté, celui qui a fait le ciel et la terre et toutes les créatures; qu'il savait indubitablement que là aussi assistait la sainte Trinité, indivisible et inséparable, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, etc."

À votre avis, monsieur Duplessis, un luthérien ou un calviniste voudrait-il mourir de cette sorte et en faisant cette confession de foi? Que votre Bèze donc l'arrache du milieu des idoles de votre parti; que Luther ne le prenne plus pour garant de son impiété; et vous, ne le faites plus hérétique contre sa propre confession. Certes, s'il eût été tel, ni Pic de la Mirande, ni Marsile Ficin, ni Neri, ni tant d'autres célèbres personnages, qui ont toujours vécu en la communion de l'Église romaine, n'eussent jamais voulu célébrer ses louanges, même après sa mort.

Aussi, en définitive, l'orthodoxie de Savonarole demeure-t-elle indiscutable:

Mais de quel front peut-on mettre entre les luthériens et les calvinistes un religieux qui a toujours vécu en son cloître, observant rigoureusement ses vœux, et exhortant ses frères à faire le semblable, jusques à sembler superstitieux en sa façon de vivre? De quel front mettre entre les luthériens et les calvinistes un religieux qui a toujours célébré le saint sacrifice de la messe, et qui même a composé des livres pour en éclaircir les mystères, et pour nous apprendre comme il faut participer au fruit que Dieu nous y communique? Comment peut-on mettre au rang des luthériens ou des calvinistes celui qui a toujours cru sept sacrements de l'Église, qui a toujours invoqué les saints, et prié pour les morts qu'il croyait être en purgatoire?

Qu'on prenne la peine de lire les œuvres de Savonarole, et si tout ce que je viens de rapporter de lui ne s'y trouve, qu'on m'appelle calomniateur. Que s'il a eu des quelques opinions particulières, nous n'appelons pas hérétiques ceux qui errent simplement, mais ceux qui à l'erreur joignent l'opiniâtreté.

Au demeurant, ce n'a point été pour avoir gémi sous l'oppression des abus après une réformation qu'il a été brûlé; mais son plus grand crime fut un crime d'État, d'autant qu'il prêchait en une république divisée en factions, la plus puissante desquelles était celle qu'il oppugnait et qui le fit mourir comme un séditieux.

Cependant les protestants n'entendaient pas se laisser déposséder si facilement de Savonarole. En 1617, André Rivet²⁴, dans ses

²⁴ André Rivet (1573 - 1651), consacré au ministère évangélique en 1595, après 1620 appelé à la chaire de théologie de Leyde. Il était déjà intervenu en 1612 contre Pelletier et du Bray: Desgraves, n° 1445.

*Remarques et considérations sur la Response de F. Nicolas Coeffeteau, moine de la secte de Dominique, au livre de Messire Philippes de Mornay intitulé le Mystère d'iniquité*²⁵, rétorque à Coëffeteau que, même si Savonarole n'a pas soutenu la doctrine de Luther ou de Calvin, il a tout comme eux voulu réformer l'Église:

On ne peut nier néanmoins qu'il n'ait reconnu une réformation nécessaire en l'Église, qu'il n'ait soupiré après et ne l'ait attendue; et c'est sur cela que nous le mettons entre les témoins de la vérité; sachant aussi qu'en plusieurs autres particularités il a enseigné beaucoup plus purement que les moines de son temps, comme il appert ès œuvres que nous avons de lui, notamment ès recueils de ses sermons faits à Florence sur la réformation de l'Église.

Que Savonarole figure parmi les auteurs prohibés par l'Index romain prouve assez, selon Rivet, que les protestants ont raison de le réclamer pour l'un de leurs prédécesseurs. Quant à sa mort, elle est bien celle d'un contestataire:

Pour les circonstances de sa mort, il se pourrait faire qu'il s'y serait passé des choses que nous ne voudrions approuver, sans toutefois rejeter ce qu'il aurait fait ou dit de bon. [...] Au reste, si son crime n'était qu'un crime d'État, il n'y a pas d'apparence qu'on l'eût brûlé. [...] Il y avait autre chose, sur ce qu'il pressait un concile pour réformer les mœurs corrompues du clergé et l'état de l'Église de Dieu, tant dévoyé, au modèle des apôtres. C'est pour cela que nous le tenons des nôtres, quoique Jacobin²⁶.

La controverse dont il s'agit s'achève sur cette dernière réplique, que Pierre Bayle²⁷ estime peu convaincante. Le contradicteur de Coëffeteau, remarque-t-il, se voit obligé d'avouer tacitement que Savonarole mourut idolâtre²⁸ et qu'il enseigna des doctrines que

²⁵ Pour les différentes éditions (Saumur, 1615, 1617, 1619, 1620): Desgraves, n° 1799, 2105, 2453, 2639.

²⁶ *Remarques et considérations*, t. II, p. 632.

²⁷ Pierre Bayle (1647 - 1706), de famille calviniste, passé brièvement chez les catholiques puis retourné chez les siens, exilé à Genève, professeur de philosophie à l'académie de Sedan (1675), professeur de philosophie et d'histoire à Rotterdam (1681). *Encyclopédie du protestantisme*, p. 102-103 (fait référence aux savants travaux d'Élisabeth Labrousse sur Bayle).

²⁸ P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, 5^e édition, Amsterdam, 1734, t. V, p. 68, remarque M: «On ne comprend pas trop bien que les protestants puissent mettre parmi les martyrs de Jésus-Christ un homme qui a célébré la messe et invo-

Luther et Calvin avaient en exécration. Avoir appelé avec ardeur la réforme de l'Église ne suffit pas non plus à l'exclure du nombre des bons catholiques romains²⁹.

Il eût fallu que M. Rivet eût opposé à Coëffeteau de bons extraits des ouvrages de Savonarole, afin que le lecteur pût connaître certainement si ce moine condamnait ou le dogme même des indulgences, ou seulement les abus de la pratique et s'il voulait que, toutes les traditions mises à part, on ne retint que ce qui est contenu dans l'Écriture. Il n'y a nulle apparence que ce fussent ses vues, puisqu'il approuvait les vœux monastiques³⁰.

Il n'est pas sûr de chercher dans un ouvrage qu'un auteur compose pour se préparer à la mort ce qu'il a cru dogmatiquement sur le mérite des œuvres et sur la justification gratuite: car, en cet état-là, on s'humilie le plus qu'on peut et l'on a recours au remède le plus certain, qui est la grâce et la miséricorde de Dieu³¹.

Sages réflexions, certes, mais qui ne permettent aucunement, comme on le verra plus loin, de faire de Bayle un apologiste de Savonarole.

qué les saints toute sa vie, et qui, à l'article de la mort, a communiqué selon les rites de Rome, avec un acte de foi sur la présence réelle et avec un acte d'adoration du sacrement qu'il tenait entre ses mains. C'est, selon le principe des protestants, vivre et mourir dans l'idolâtrie, et par conséquent hors du chemin du salut. Or un réprouvé et un damné ne peut point être un véritable martyr, quand même il perdrait la vie pour des opinions orthodoxes.

²⁹ *Ibid.*, p. 67, remarque L. Bayle ajoute encore: «Il [Rivet] devait prouver que Savonarole condamnait les décisions des conciles que Luther et Calvin ont condamnées. Or c'est ce qu'il n'a point prouvé, il s'est contenté de dire que ce pape [Clément VIII] a défendu la lecture de plusieurs écrits de Savonarole jusqu'à ce qu'ils eussent été repurgés. Cette observation est trop vague; car on sait que la Congrégation de l'Index en use ainsi quelquefois à l'égard de certains livres où il n'y a que des bagatelles, ou que des expressions équivoques à corriger».

³⁰ Un peu plus loin, Bayle poursuit: «Il faut discerner si un écrivain s'éloigne ou de la décision des conciles, ou des sentiments particuliers des scolastiques. Ces sentiments se sont quelquefois acquis une étendue si grande qu'ils cachaient presque sous leur ombre la décision du concile. Il peut donc sembler qu'un homme qui les combat s'éloigne effectivement de la doctrine romaine, mais quelquefois c'est un faux-semblant. La doctrine de la justification n'est plus un si grand sujet de dispute, depuis qu'elle a été bien examinée et développée.» *Ibid.*, p. 68, suite de la remarque L.

³¹ *Ibid.*, p. 68, L.

SAVONAROLE SUSPECTÉ PAR LES CATHOLIQUES

Aux militants zélés de la Contre-Réforme, le prophétisme de Savonarole a paru suspect: ils se sont gardés de voir dans le frère, sous cet aspect du moins³², un allié contre leurs adversaires. Tel est le cas du magistrat catholique Florimond de Raemond³³ dans son *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, dont la première édition date de 1605 et qui a connu de nouvelles éditions en 1610-1611 et en 1618³⁴. Raemond s'en prend sévèrement à Savonarole par deux fois. D'abord en invoquant contre lui le témoignage des astrologues, auxquels Raemond accorde un crédit sans réserve; l'horoscope du frère dressé par eux serait pertinent:

La superbe enflée de Savonarole, qui se disait prophète, fut aussitôt reconnue par les mêmes astrologues: car étant Vénus et Saturne joints, et la Lune au méridien en son hémisphère, le 21 de septembre 1452, à cinq heures quarante-quatre minutes après midi, on jugea soudain la fierté et arrogance de ce moine. C'est pourquoi il fut si âpre ennemi de l'astrologie, ayant mis les armes en main contre elle à Pic de la Mirandole.

Un autre passage, ensuite, qui vise Münzer, touche tout autant Savonarole, à propos de ces gens qui, comme Münzer, abusent le monde par leurs prétendues visions. «Ainsi ont fait plusieurs autres, et avant et après lui.» Et de citer Machiavel sur Savonarole:

“Il fit si bien accroire [au peuple de Florence] qu'il parlait à Dieu, et ne sais s'il était vrai ou non. Aussi ne voudrais-je parler d'un tel homme qu'avec honneur; bien dirai-je que dix mille personnes le croient, sans qu'ils en eussent vu tant de merveilles qu'ils en dussent présumer jusque-là. Sa vie seule, sa doctrine, la chaire de vérité où il était, les mettait [les Florentins] en cette opinion.” À cette cause, nul ne doit désespérer, dit-il, de pouvoir faire tout ce qui était possible aux autres. Belle leçon pour ces petits Moïses favoris du ciel, qui caquetent ainsi face-à-face avec celui qui les a créés.

Savonarole, par son prophétisme suspecté, courait le risque d'être englobé dans la même réprobation qui frappait ses admira-

³² Car ils ont utilisé les écrits théologiques de Savonarole pour combattre l'hérésie.

³³ Florimond de Raemond (1540 - 1602), revenu du protestantisme au catholicisme en 1566, conseiller au parlement de Bordeaux en 1572, polémiste acharné contre ses anciens coreligionnaires.

³⁴ Desgraves, N° 668, 669, 1165, 1166, 1314, 1315, 2268, 2269.

teurs huguenots. C'est ainsi que plusieurs jésuites (Antoine Delrio, Denis Petau, Théophile Raynaud) tenaient comme indiscutable que Savonarole avait été un imposteur, justement condamné à mort comme faux prophète. Le dominicain Jean de Rechac³⁵, en 1647, dans *La vie du très illustre Martyr, le Bienheureux Hierôme de Savonarolle, Prédicateur et Prophète Apostolique, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, mort l'an mil quatre cens nonante huit le 23 May*³⁶, s'en prend pour cette raison à Denis Petau³⁷. Autant polémiste qu'hagiographe, il pourfend «l'ignorance ou la malice de ceux qui ont osé taxer [Savonarole] de quelque pernicieuse obstination». Du côté des catholiques, écrit-il, «il y en a quelques-uns, en fort petit nombre, qui le taxent et lui donnent des épithètes fort injurieux, comme notre historien le sieur Matthieu³⁸, qui l'appelle maraud, et le P. Denis Petau, qui le taxe de séditieux.» Mal informés d'abord, car «ils n'ont pas lu les mémoires dont nous sommes bien fournis», ils sont surtout mal intentionnés³⁹:

Ils n'ont pas écrit dans les termes d'une personne chrétienne, qui fait profession de joindre les lettres à la piété, à la vérité, à la charité, et la discrétion au zèle. [...] À faute de mémoires et d'un peu de rete-

³⁵ Jean Giffre de Rechac (1604 - 1660), du couvent réformé de l'Annonciation de Paris, y reçoit l'habit dominicain le 6 décembre 1618 et fait profession le 25 août 1620 (le jour même de ses seize ans!). Par la suite, Rechac enseigne la théologie dans les principaux couvents de la réforme: à Paris en 1628, à Bordeaux en 1629, à Toulouse en 1630, puis collabore à la formation des frères au Noviciat général de Paris³⁶ de 1632 à 1636. Après un intermède, il revient au couvent de l'Annonciation, où il reste de 1642 à 1657. Comme Jacques Quéatif était au Noviciat général de 1645 à 1649, puis au couvent de l'Annonciation à partir de 1652, Rechac a pu bénéficier des recherches effectuées par son cadet sur Savonarole. Ses dernières années, de 1657 à 1660, se passent auprès des dominicaines de Saint-Étienne en Forez, dont le monastère relève de la même mouvance réformée. SOP, II, 594-597; *Dictionnaire de spiritualité*, 13, col. 208-211 (A. Duval).

³⁶ Publiée à Paris, en 1647, dans le tome second du recueil intitulé *Les vies et actions mémorables des Saints canonisez de l'Ordre des Frères Prêcheurs et de plusieurs bienheureux et illustres personnages du même Ordre*, par le R. Père Jean de Rechac, dit de Sainte Marie, Religieux du Couvent de l'Annonciation de Paris, de l'étroite observance, de l'Ordre des frères Prêcheurs, & Historien général du même Ordre. Dans ce volume in-4°, les 205 dernières pages sont consacrées à la biographie de Savonarole (p. 838-1043).

³⁷ Denis Petau, S.J. (1683-1652): Sommervogel, VI, col. 588-616.

³⁸ Pierre Matthieu (1563-1621), historiographe sous Henri IV.

³⁹ Bien que Rechac se défende de «rendre injure pour injure» (839), de «juger témérament de leurs intentions» (841), et proclame que «leur esprit autant docte que pieux mérite quelque déférence» et proteste de «l'estime [qu'il fait] de leurs personnes» (842).

nue, soit chrétienne pour l'un, soit religieuse pour l'autre, tous deux se sont trompés. [...] Le Père Petau s'est voulu prévaloir [des détracteurs] pour appuyer des injures qui ne sont pas estimées en la bouche ni en la plume d'un homme savant, et qui sont tolérées patiemment en la bouche d'une femme, ou en sa plume, si elle s'en sert.

Quelques calomnies – nulles et non avenues, selon Rechac – qu'aient pu proférer les contempteurs de Savonarole, ni hérétiques, ni catholiques «n'entameront aucunement la créance que véritablement Jérôme Savonarole a vécu saintement et est aussi mort très saintement».

Mais, en 1662, surgit un autre antagoniste plus pugnace, le jésuite Théophile Raynaud (1587-1663), déguisé en Pierre de Valclause, qui, dans un pamphlet impitoyable de 238 pages, tire à boulets rouge sur tous les auteurs dominicains, soi-disant intouchables parce que irréprochables: *De immunitate autorum cyriacorum a censura. Diatribae Petri a Valle Clausa S.T.D.*⁴⁰. À Rome, et sans doute sur intervention du maître de l'Ordre Jean-Baptiste de Marinis, mis en cause personnellement, le libelle fut proscrit par la congrégation de l'Index le 20 juin 1662. Dans le Midi de la France, les dominicains n'hésitèrent pas à recourir aux tribunaux⁴¹: un arrêt du Parlement de Provence à Aix ordonne, le 17 juillet, que le livre soit «brûlé par l'exécuteur de la haute justice sur le pilori de la place des Prêcheurs»; de même, le Parlement de Toulouse, le 17 juillet, prescrit la même mesure «en la place du Salin». Ensuite deux Prêcheurs toulousains vont entreprendre de réfuter, point par point, l'ensemble des critiques portées contre l'Ordre par le prétendu Pierre de Valclause (dont l'identité véritable ne fait pour eux aucun doute). Cependant Savonarole ne peut pas tenir beaucoup plus de place dans leurs ripostes que dans les accusations de leur contradicteur.

Dans sa sixième diatribe, le jésuite attaque au passage Savonarole, qu'il exécute en huit lignes. En répandant ses révélations mensongères, celui-ci a dominé Florence durant trois ans. Arrêté

⁴⁰ Sommervogel, VI, col. 1543, n° 69. Le livre de 238 pages ne porte ni date, ni lieu d'impression, ni nom d'imprimeur, ni aucune sorte de permission d'imprimer. Le catalogue de la BNF le donne pour publié à Lyon en 1662. Sur la controverse provoquée par Théophile Raynaud, voir A. Mortier, *Histoire des maîtres généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, t. VII (Paris, 1914), p. 16-17.

⁴¹ Les arrêts d'Aix et de Toulouse sont publiés par Jean Casalas, à la suite de la préface, dans sa réplique de 1664 à Pierre de Valclause.

par ordre d'Alexandre VI, non sans tumulte ni effusion de sang, après avoir été solennellement destitué, Savonarole a été livré vivant aux flammes du bûcher parce qu'il avait reconnu la supercherie de ses propos. Et Raynaud de conclure en citant ce que le jésuite Delrio écrivait des dominicains⁴²: à vouloir blanchir cet Éthiopien, ils ont peiné en vain.

La première riposte à Théophile Raynaud émane du dominicain toulousain Jean Casalas⁴³, dont l'ouvrage, intitulé *Candor lilii seu ordo FF. Praedicatorum, a calumniis et contumeliis Petri a Valle-Clausula vindicatus*, est publié à Paris en 1664 avec toutes les approbations et permissions requises, à commencer par celle du maître de l'Ordre⁴⁴. Le passage concernant Savonarole, et plus précisément son influence à Florence, occupe une page et demie⁴⁵. En bon prédicateur qu'il est, Casalas commence par interpellier son antagoniste:

Tu as déchiré nombre de dominicains en les traitant de faussaires, d'imposteurs, de fabricateurs de miracles et de révélations, soit pour leur avantage personnel, soit pour séduire les oreilles du public. À présent tu t'attaques à deux nommément, auxquels nous devons rendre justice.

Laissant de côté le cas du premier (Jean Vincentini), tenons-nous en à la défense du second, qu'on peut ainsi résumer:

Qui a été Savonarole? En dehors des apologies rédigées par le prince Pic de la Mirandole, par Marsile Ficin, les nombreux disciples de grande notoriété convertis à une vie meilleure le révèlent. Casalas se réfère pour cela à l'historien Sponde⁴⁶ puis en appelle au témoignage de Guichardin⁴⁷.

⁴² Martin Del Rio, *Disquisitionum magicarum libri sex*, Lyon, 1608, que Raynaud (p. 138) cite ainsi: «Qui hunc aethiopem dealbare conati sunt, operam luserunt, ut monstrat Delrio 4. magic., c. 5, q. 3, sect. 6».

⁴³ Jean Casalas († 1666, âgé d'environ 70 ans), originaire de Muret et fils du couvent de Toulouse, était un prédicateur célèbre. SOP, II, 614.

⁴⁴ Le maître de l'Ordre: Rome 15 janvier 1663; le prieur provincial de Toulouse: Paris, 2 avril 1663; les docteurs de Paris: Paris, 5 août 1663; les docteurs de l'Ordre (le second étant Vincent Baron): Paris, 12 janvier 1664.

⁴⁵ *Candor lilii*, p. 435-436.

⁴⁶ Henri de Sponde, continuateur des Annales de Baronius.

⁴⁷ Les textes de François Guichardin sur Savonarole sont présentés par Pierre Jodogne, «Savonarole dans le jugement de ses contemporains», dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 7 - 12, 1998, p. 459-477 (en ce qui concerne Guichardin, p. 466-477).

Selon Sponde l'influence bénéfique de Savonarole s'est exercée sur le chanoine florentin Marsile Ficin (devenu un philosophe plus chrétien que platonicien), sur le juriste souabe Nicolas Schomberg (reçu dans l'Ordre par Savonarole, appelé plus tard à l'épiscopat, puis fait cardinal), sur de très nombreux florentins (soit des laïcs illustres que la parole de Savonarole a convertis et fait entrer dans l'Ordre, soit des religieux d'autres ordres qu'il a poussés à l'amour de la perfection), sur la jeunesse turbulente de Florence, sur les enfants, sur les hommes et les femmes qu'il a poussés à la piété et à la louange de Dieu. C'est par une terrible conjuration de malveillants qu'il a été condamné à mort. Quant à Guichardin, témoin direct qui vivait alors à Florence, il se répand en éloges au sujet de Savonarole.

Là-dessus, passant à l'invective contre Raynaud, qu'il traite de bouffon, Casalas lui rétorque l'épithète d'Éthiopien, plus noir au-dedans qu'au-dehors, alors que la blancheur intérieure de Savonarole resplendit au-dehors dans celle de son habit. «Vienne, s'écrie Casalas, entre Savonarole de robe blanche et toi de robe noire, le jugement du feu intérieur dont vous brûlez l'un et l'autre. Alors que la flamme supérieure et céleste, toute blanche, blanchit ce qu'elle touche, la flamme inférieure et terrestre le noircit, et cette disparité se manifeste jusque dans le vêtement de l'un comme de l'autre».

Puis Casalas passe au panégyrique de Savonarole:

Il a dû mourir par le feu celui qui vivait d'un feu que la piété allume, tandis que l'autre [sous-entendu celui qui habite le contradictoire] est allumé par l'envie. Sur son bûcher, Savonarole est mort dévoré par le feu, tout autant par le céleste que par le terrestre. Suit une sorte de litanie à la gloire de Savonarole, «héros du Christ, amour du peuple, terreur des puissants, victime du zèle, proie des factions». En mourant comme en vivant, donné à tous: à ses persécuteurs en victime pacifique, à ses amis en sacrifice perpétuel, à Dieu en holocauste. Sa mort, infligée par les autres, est un mystère politique; subit par lui, elle devient une apologie chrétienne. Et de conclure (en citant l'avertissement de l'évangile⁴⁸): *Qui legit intelligat*.

Publié à Paris chez Jean de Launay, à la porte de la Sorbonne, le livre n'est aucunement réservé à la clientèle méridionale de l'imprimeur toulousain Colomiez (chez qui Casalas avait publié un autre ouvrage en 1656). Même si la réplique du dominicain au jésuite relève davantage de la rhétorique que de l'histoire, du moins montre-t-elle en quelle vénération était tenue la mémoire de Savo-

⁴⁸ Mt 24, 15; Mc 13, 14.

narole chez les frères de la province de Toulouse *strictioris observantiae*⁴⁹, dans les années 1660.

Le second dominicain à se porter à la défense de Savonarole contre Théophile Raynaud est le théologien Vincent Baron⁵⁰, profès du couvent de Toulouse, qui avait d'abord pris la plume en 1662 pour soutenir contre Raynaud la congrégation de l'Index ainsi que son secrétaire (alors Raymond Capizucchi, O.P., successeur à cette charge de Jean-Baptiste de Marinis)⁵¹. En 1666, lorsque Baron réside au Noviciat général de Paris, il revient à la charge, cette fois contre la diatribe du pseudo-Pierre de Valclause, en deux volumes (le premier de 530 pages, le second de 464) publiés à Paris sous le titre *Libri quinque apologetici pro religione, utraque theologia, moribus ac iuribus Ordinis Praedicatorum*⁵². La défense de Savonarole tient en trois pages⁵³, que je résume.

Premier argument: le Seigneur a lui-même donné un démenti aux accusateurs de Savonarole en les frappant d'un châtement exemplaire.

Celui qui inflige à Savonarole innocent un supplice posthume et qui dresse un bûcher plus cruel que celui sur lequel le frère a été brûlé de son vivant n'aperçoit pas le châtement suspendu sur sa propre tête, celui qu'ont subi quatre-vingts des adversaires ligués contre Savonarole, lesquels ont été frappés de mort prématurée et malheureuse, à la manière des Juifs qui avaient, pour obtenir la condamnation à la croix, réclamé que le sang de Jésus retombât sur eux et sur leurs enfants. Voilà la première et la plus éclatante preuve de l'innocence de Savonarole, qui aurait dû te détourner de l'attaquer, sinon par crainte de la faute, du moins par celle du châtement.

Deuxième argument: les témoignages positifs en faveur de la sainteté de Savonarole réfutent les griefs de Raynaud.

Aux quatre adversaires jésuites de Savonarole (Martin-Antoine Delrio, Denis Petau, un troisième qui n'est pas nommé ici et un quatrième en qui il est facile de reconnaître Jacques Laynez, accusé d'avoir

⁴⁹ Ainsi qu'il est imprimé à la page de titre.

⁵⁰ Vincent Baron (1604 - 1674), originaire de Martres-Tolosane, reçu dans l'Ordre aux Jacobins de Toulouse, où il fait profession le 16 mai 1622, et où ensuite il enseigne la philosophie et la théologie. Il devient un des théologiens les plus remarquables de son temps. Après 1660, il se retire au Noviciat général de Paris pour y finir ses jours. SOP, II, 655-656.

⁵¹ SOP, II, 656, n° 7.

⁵² SOP, II, 656, n° 5.

⁵³ *Libri quinque*, t. II, p. 88-91.

voulu faire censurer les écrits de Savonarole par le pape et les cardinaux⁵⁴), s'opposent quatre partisans du frère (Philippe Commines et François Pic de la Mirandole, saint François de Paule⁵⁵ et saint Philippe Neri): tous quatre, d'une seule et même voix, ne vengent pas seulement Savonarole de la calomnie détestable du faussaire, mais lui reconnaissent la plus haute sainteté. Tel est déjà le témoignage des laïcs qui ont connu Savonarole (et Raynaud serait mieux inspiré de lire Pic de la Mirandole, dont le jugement est préférable à celui de Delrio entiché de magie). Même Guichardin, quoique plus réservé, n'ose pas porter contre Savonarole un jugement positif et penche pour l'innocence. Quant au témoignage des deux saints, il est décisif. Tandis que toi, Théophile, tu ranges parmi les faussaires et les imposteurs celui que des sages intègres et de sainte vie ont tenu pour irréprochable et ont vénéré comme un saint martyr.

Dernier argument, indirect celui-là: l'attachement indéfectible des dominicains au siège apostolique⁵⁶.

Lors du conciliabule de Pise (1511-1512), réuni peu après l'exécution de Savonarole par quelques cardinaux et évêques hostiles à Jules II, afin de se concilier les dominicains⁵⁷, on leur promet d'accorder deux privilèges à l'Ordre: définir comme article de foi l'opinion de saint Thomas au sujet de l'Immaculée Conception, placer Savonarole sur les autels. Ce fut peine perdue. En les alléchant par de telles promesses, on a pu les tenter, mais non pas les détacher du siège apostolique, leur attachement étant plus cher que la vie et plus grand que toute récompense.

Un simple biographe, Antoine-Marie Graziani⁵⁸, pour avoir laissé peser le soupçon sur la mémoire de Savonarole, va être, lui

⁵⁴ Les griefs des dominicains – dont la source se trouve chez Bernardini – contre Laynez dans cette affaire sont sans fondement selon Mario Scaduto SJ, «Layneze e l'Indice del 1559, Lullo, Sabunde, Savonarola, Erasmo», dans *Archivum Historicum Societatis Iesu* 24 (1955) 3-32 (sur Savonarole, p. 6-16).

⁵⁵ La lettre de saint François de Paule, dont jadis faisaient grand cas les partisans de Savonarole, n'est plus aujourd'hui tenue pour authentique.

⁵⁶ Sur la résistance qu'opposèrent les dominicains au conciliabule de Pise, tant aux violences qu'aux promesses, voir A. Mortier, *Histoire des maîtres généraux*, t. V, p. 193-197.

⁵⁷ L'un des deux commissaires envoyés de Rome par le maître de l'Ordre Thomas de Vio afin de combattre le prétendu concile avait reçu l'habit au couvent Saint-Marc de Florence des mains de Savonarole.

⁵⁸ Antoine-Marie Graziani (1537-1611), secrétaire à Rome de deux cardinaux ainsi que du pape Sixte-Quint, puis évêque d'Amelia en 1592 et légat auprès de la république de Venise en 1594.

aussi pris à partie par un autre dominicain. En lettré érudit, Graziani s'était adonné, vers 1580, au genre littéraire du *De casibus virorum illustrium* (le sort tragique des hommes illustres), déjà pratiqué par Boccace. Son livre n'a été publié, en latin, qu'un siècle plus tard, par les soins de Fléchier, à Paris, en 1680⁵⁹. Il a même été traduit en français par Lepelletier⁶⁰, avant 1695.

Selon Graziani, on ne peut tirer de la mort de Savonarole aucun signe convaincant ni de son innocence, ni de sa culpabilité. Aussi sa réputation demeure-t-elle controversée (*fama ambigua*). D'après les uns, sa peine était méritée par une piété feinte et une ambition démesurée; le frère a été mêlé aux affaires séculières bien plus qu'il ne convient à celui qui est voué à la sagesse céleste; il a osé escalader le ciel, en affectant d'être l'envoyé de Dieu. Pour d'autres, au contraire, Savonarole n'a livré sous la torture que de faux aveux; ses partisans l'ont pleuré comme un saint homme, victime de la conspiration ourdie par des ennemis envieux; ils ont dévotement recueilli ses cendres comme des reliques et ont multiplié les apologies en sa faveur⁶¹.

Or la réputation de Savonarole n'a pas été moins discutée parmi ses propres frères dominicains (*nec inter alios magis quam inter Dominicanos suos diversa fama fertur*). Aussi bien pour ses paroles recueillies que pour ses écrits publiés, il est encore combattu par les uns, défendu par les autres. Jusqu'à aujourd'hui (donc vers 1580), conclut Graziani, le litige n'est ni tranché, ni apaisé. Parmi ses écrits cependant, il y en est un qui recueille l'approbation de tous ses lecteurs, le *Triumphus crucis*, dans lequel Savonarole présente admirablement la foi et la piété chrétienne⁶².

⁵⁹ A. M. Graziani, *De casibus virorum illustrium*, opera ac studio D. Flecherii, Paris, A. Cellier, 1680, in-4°, VIII-426 p. L'ouvrage comprend 19 chapitres, chacun consacré à un personnage (ou parfois à un groupe de personnages), dont le ch. 5, *De Hieronymo Savonarola Dominicano*, p. 129-142.

⁶⁰ D'après Michaud, *Biographie universelle*, t. XVII, p. 408, mais il n'a pas été possible de trouver trace de cette traduction, dont le lieu et la date demeurent inconnus jusqu'à plus ample information. En 1695, Charles Maison tient cette traduction pour récente.

⁶¹ En particulier l'épigramme *Dum fera flamma* du poète Marc-Antoine Flaminio, si souvent citée (par exemple par Souèges, à la fin de sa notice de *L'Année dominicaine*).

⁶² Bayle ne manque pas de faire référence à Graziani à propos des quatre ou cinq citoyens de Florence condamnés à mort pour crime d'État. «On peut découvrir dans cette conduite de Savonarole quelques marques du vieil homme, et d'un politique peu chrétien. [...] J'ajoute qu'Antoine Marie Gratiani, évêque d'Amelia, observe que les parents des condamnés supplièrent vainement à genoux Valori et Savonarole,

Balancer ainsi l'éloge et le blâme ne pouvait qu'irriter les admirateurs de frère Jérôme. Un nouveau défenseur se lève alors, en la personne de Charles Maison, dit Jacques de Saint-Dominique⁶³. C'est à Rouen que Maison publie, en 1695, sa *Réfutation des outrages faussement imposez à un grand serviteur de Dieu par un ancien auteur, nouvellement traduit en notre langue*. Son ouvrage porte un titre de départ plus explicite⁶⁴: *Abrégé d'une histoire tragique, dans laquelle on montre un exemple prodigieux de la corruption des mœurs, avec un injustice insigne contre trois innocens, suivie des punitions terribles que Dieu en a faites dès cette vie même, Pour réfutation d'un livre qu'on a depuis peu donné au public avec ce titre. De casibus virorum illustrium c'est-à-dire Des Chutes des hommes illustres. Cet abrégé est tiré de plusieurs Apologies, spécialement de la Vie du B. Savonarole imprimée à Paris chez Billaine 1674, avec privilège du Roi, permission des supérieurs et approbation des docteurs*⁶⁵. Destiné à réfuter le chapitre de Graziani sur Savonarole, le livre de Maison n'est pas une biographie mais une apologie, dans laquelle est passée en substance la vie par Jean-François Pic de la Mirandole, celle que Jacques Quétif avait publiée.

On donne au public l'abrégé de cette petite histoire apologétique, à quoi on nous a contraint, lorsque nous y songions le moins, par le livre marqué de ce titre, qu'on a depuis peu mis en lumière en latin et en français, dans lequel (entre autres) il est parlé du B. Père Savonarole, religieux de Saint-Dominique, contre lequel et ses deux compagnons s'est passée l'une des plus injustes et des plus cruelles catastrophes dont on ait jamais entendu parler dans les Histoires les plus tragiques, spécialement si on a égard au sujet (que ses ennemis n'ont jamais osé dire) et à la condition des personnes qui l'ont persécuté⁶⁶.

ils ne purent jamais obtenir que le droit d'appel au peuple leur fut conservé.» *Dictionnaire*, t. V, p. 61, note 56.

⁶³ Charles Maison, O.P. (1617-1704), après avoir enseigné la philosophie et la théologie à Langres et être devenu, en 1668, vicaire de la congrégation au sein de la province de France, est passé ensuite à la province Saint-Louis et au couvent de Rouen. Or la réforme d'Occitanie avait été introduite au couvent de Rouen par Jean de Rechac en 1637-1640. SOP, II, 764-765.

⁶⁴ Celui mentionné dans SOP, II, 764, n° 9.

⁶⁵ Les deux docteurs députés par le Père général donnent une approbation sans réserve, «n'y ayant rien de plus juste en cette vie que de défendre la réputation et l'innocence de ceux qui y ont été la bonne odeur de Jésus-Christ afin qu'ils nous favorisent en l'autre auprès de lui.»

⁶⁶ *Réfutation des outrages*, p. 3.

Afin de couper court à toutes les polémiques contre Savonarole par le témoignage d'un de ses contemporains, Jacques Quétif⁶⁷ avait estimé nécessaire d'éditer à Paris, en 1674, la *Vita Hieronymi Savonarolae* que Jean-François Pic de la Mirandole avait rédigée en 1530⁶⁸. Édition savante, «d'après le meilleur manuscrit connu», copieusement annotée, flanquée d'un second volume de treize additions ou compléments relatifs aux épisodes les plus litigieux de la vie de Savonarole, dans lequel figurent de nombreux textes du frère Jérôme.

Or, en préface à la *Vita*, Quétif a placé un morceau de bravoure en forme de *Pro Hieronymo*, destiné à pourfendre les détracteurs passés ou présents de Savonarole, afin de détruire le faux par le vrai. La réputation de frère Jérôme, ternie par la calomnie de ses adversaires, resplendira désormais grâce au témoignage de Pic de la Mirandole, auquel Quétif attache une valeur historique exceptionnelle. Par là seront définitivement confondus ceux qui se sont acharnés contre frère Jérôme, aussi bien gens d'Église comme le dominicain Ambroise Catharin ou les jésuites Martin Delrio et surtout Théophile Raynaud, que libertins érudits, tel Gabriel Naudé. Avant de leur clore la bouche en publiant les textes originaux, Quétif éprouve le besoin de ferrailer contre eux, en vingt-quatre pages in-12 qu'il suffit ici de résumer.

Sur l'attachement de Savonarole à l'Église romaine, la page de Jacques Quétif se peut comparer, au prix d'un anachronisme, à

⁶⁷ Jacques Quétif (1618 - 1698), fils du couvent de l'Annonciation, où il entre en 1634 et fait profession en 1635; après ses études de philosophie à l'Annonciation, il étudie la théologie à Saint-Maximin puis à Bordeaux. De retour à Paris, il est prêtre en 1642. La majeure partie de sa carrière se déroule à Paris, soit au Noviciat général (1645-1649), soit à l'Annonciation (de 1652 à sa mort). Savant historien, il fait de la bibliothèque du couvent de l'Annonciation, à la rue Saint-Honoré, un centre de documentation sur l'histoire de l'Ordre en même temps qu'un lieu de rencontre pour les érudits de la capitale, où se retrouvent les frères Dupuy, l'orientaliste Melchior Thévenot, le lexicographe Charles du Cange, le docteur de Sorbonne Louis Picques, l'érudite Émery Bigot, les abbés Émile Renaudot et Louis de Longuerue, les jésuites Philippe Labbe et Jean Garnier. Ses voyages (dans les provinces de France, en Belgique, en Allemagne) et sa correspondance lui permettent d'étendre encore le cercle. Il est en correspondance avec les Bollandistes d'Anvers, avec les savants de la bibliothèque vaticane (Léon Allaci, Emmanuel Schelstrate, Luc Holstenius). Tel est le milieu érudit dans lequel il paraissait désirable de consacrer une recherche historique rigoureuse à Savonarole, entreprise pour laquelle avait été rassemblé à la bibliothèque de l'Annonciation un ensemble considérable de documents tant manuscrits qu'imprimés.

⁶⁸ *Vita R.P.F.R. Hieronymi Savonarolae Ferrariensis, Ord. Praedicatorum, Authore Ill. D. Joan. Franc. Pico Mirandula Concordiaque Principe*, Tomis II, Quorum I. Vitam cum notis et stemmatibus, II. Additiones et alia exhibet, Paris, 1674.

celles du cardinal Journet⁶⁹. Ce qui cause le plus de tort à frère Jérôme c'est d'être revendiqué par les hérétiques pour avoir dénoncé sans merci la corruption des hiérarques romains et appelé avec ardeur la réforme de l'Église catholique. Or, pour lui, quelle que soit l'indignité de ses membres et même de ses pasteurs, jamais l'Épouse immaculée ne devient la Babylone prostituée, que les hérétiques se plaisent à couvrir de sarcasmes. Lui qui a toujours réclamé un renouveau spirituel de l'Église romaine, que n'a-t-il vécu assez pour voir le concile réformateur auquel il aspirait, pour constater les fruits de sainteté qui en sont issus, pour connaître le visage rénové de la cour romaine après Trente.

Sur le prophétisme de Savonarole, comme l'autorité de l'Église ne s'est prononcée d'aucune manière, ni pour, ni contre, le jugement de chacun demeure libre, pourvu qu'il ne soit pas entaché de prévention. Or les raisons alléguées par les adversaires de Savonarole pour contester la bonne foi du frère relèvent d'un parti pris malveillant, qui finirait par mettre en cause même les prophètes des écrits canoniques. Le prophétisme des inspirés, à condition de ne pas le placer sur le même pied que celui des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, a toujours eu droit de cité dans l'Église catholique.

Quant à ceux qui voient en Savonarole un fanatique ambitieux, Quéatif les tient pour disqualifiés d'avance par leur préjugé hostile et ne juge pas nécessaire de poursuivre le combat contre eux.

Ainsi le plaidoyer de Jacques Quéatif doit-il être compté comme une pièce majeure du dossier des écrits de controverse concernant Savonarole⁷⁰. Mais, en complément de la *Vita Hieronymi Savonarolae*, un troisième volume contient, à des fins d'édification cette fois, les lettres qui font de frère Jérôme un maître spirituel.

SAVONAROLE DÉNIGRÉ PAR LES ÉRUDITS

Si zélés qu'aient été les dominicains français pour défendre la mémoire de Savonarole soit contre les huguenots soit contre les jésuites, ils ne se sont guère mis en peine pour riposter à des mécréants studieux, pourtant d'une tout autre notoriété. Or ni

⁶⁹ G. Cottier, «Savonarole dans la pensée du Cardinal Journet», dans *Nova et Vetera*, Juillet-Septembre 1996, p. 21-34.

⁷⁰ Une traduction française de cette préface par J.-C. de Nadaï et annotée par B. Montagnes doit paraître dans le périodique *Mémoire dominicaine*.

Gabriel Naudé au temps du libertinage érudit⁷¹, ni Pierre Bayle à l'aube des Lumières, n'étaient des contestataires négligeables.

Gabriel Naudé⁷² constitue un représentant type du rationalisme critique, en qui Pintard voit un Bayle en puissance⁷³. Son *Apologie pour tous les grands personnages qui ont été faussement soupçonnés de magie* (dont la première édition, à Paris, date de 1625, rééditée en 1653, puis en 1669⁷⁴ et, à Amsterdam, en 1712) balaie toute explication par le surnaturel que la crédulité populaire a pu recevoir. Traitant de Savonarole, il l'accuse d'imposture pour avoir feint un pouvoir surnaturel ou une assistance divine. Car «son ambition cachée⁷⁵» pour dominer Florence s'est exercée par le moyen de «ses révélations fausses et simulées⁷⁶» et de «sa piété feinte et simulée⁷⁷», alors qu'il entretenait les Florentins «en division avec le pape à cause de la nouveauté de sa doctrine et [qu'il] nourrissait des factions et partialités parmi eux⁷⁸». Et Naudé de s'étonner que «les hérétiques le favorisent», non seulement les calvinistes français (Bèze, Vignier, Cappel, Duplessis-Mornay), mais encore

tous les luthériens d'Allemagne, qui le nomment ordinairement dans leurs livres le témoin fidèle de la vérité, le précurseur de la Réformation évangélique, le fléau de la Grande Babylone, l'ennemi juré de l'Antéchrist romain, et pour conclure en un mot avec Jessenius⁷⁹, le Luther d'Italie; et je m'étonne qu'ils ne l'appellent aussi le Jean Hus du même

⁷¹ R. Pintard, *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, Paris, 1943.

⁷² Gabriel Naudé (1600 - 1653), de formation médicale, mais surtout bibliothécaire professionnel, à Rome d'abord (au service du cardinal Bagni, puis du cardinal Barberini), ensuite à Paris (au service de Mazarin) et à Stockholm pour la reine Christine; il passait pour l'un des hommes les plus instruits de son temps.

⁷³ «Des accents comme ceux que trouve Naudé pour condamner le manque d'esprit critique, pour préconiser une vérification méthodique des faits et des dires, surtout à l'égard d'un prétendu surnaturel, on en percevait rarement, de son temps, on n'en percevra plus guère avant Bayle et Fontenelle, que l'*Apologie* annonce à plus d'un titre». Pintard, p. 449.

⁷⁴ L'édition de Paris, 1669, utilisée ici, porte un titre légèrement différent: *Apologie pour tous les grands hommes qui ont été accusés de magie*.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 323.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 330.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 331.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 325-326.

⁷⁹ Jean Jessen ou Jessenski, en latin Jessenius (1566 - 1621), célèbre médecin hongrois, reçu docteur à Wittenberg, professeur à Prague, premier médecin des empereurs Rodolphe et Mathias, chancelier de l'université de Prague, exécuté à la suite de l'insurrection de la ville en 1618 dont il avait été un des animateurs.

pays, vu qu'ils moururent tous deux d'un même supplice, qu'ils étaient tous deux hérésiarques⁸⁰.

Auprès des hérétiques, ajoute Naudé, Savonarole jouit d'une telle renommée que, dans leur martyrologe, figurent «ces vers qu'on mettait au-dessous de son effigie: *En Monachus solers: rerum scrutator acutus, Martyrio ornatus, Savonarola pius*⁸¹».

Jacques Quétif, dans son *Pro Hieronymo*, n'ignore les accusations portées par Naudé contre Savonarole, d'autant plus graves qu'elles paraissaient cautionnées par la réputation savante de leur auteur. Naudé est de ceux dont l'injustice demande réparation:

Gabriel Naudé, cet homme assurément illustre et compétent, mais jugeant à l'emporte-pièce, accorde trop de confiance aux auteurs défavorables à Savonarole, même si ces auteurs sont estimables et érudits. Il se montre si peu soucieux de Savonarole et si peu fidèle à lui-même qu'il ne le blanchit du grief ridicule de magie (dont Savonarole n'a jamais été suspecté, sauf par des braillards et des insensés) que pour mieux l'accabler des pires crimes.

Maintenant que le public est éclairé par la vie la plus fiable de Savonarole que Quétif publie, au lecteur de rendre son propre verdict, toutes les pièces du dossier étalées sous les yeux:

Savonarole en appelle maintenant à ton jugement équitable, lecteur bienveillant et intègre, lui qui, de son vivant, en a subi un si cruel et, après sa mort, un si inique et si contradictoire. Nous n'avons pas d'autre but que de te permettre de prononcer sur lui une sentence juste.

En réfutant les jésuites, qui portaient sur Savonarole une estimation plus proche de celle du libertin érudit que de celle des fervents savonaroliens, les apologistes dominicains croyaient sans doute avoir fait d'une pierre deux coups et en avoir fini ainsi avec les polémiques.. En vain, assurément, puisque le pilonnage va reprendre, plus vigoureusement encore, avec Pierre Bayle.

Pierre Bayle, bien qu'il soit passé un bref moment chez les catholiques, appartient au monde huguenot. Néanmoins la présentation qu'il fait de Savonarole, étrangère à toute vue confessionnelle,

⁸⁰ *Ibid.*, p. 327.

⁸¹ *Ibid.*, p. 328.

ne ressort que de la critique historique. Sa notice se fonde sur une érudition stupéfiante, qui n'ignore ni les partisans ni les adversaires du frère. Or le *Dictionnaire historique et critique* a connu un retentissement considérable (huit éditions entre 1697 et 1740, deux traductions en anglais, une en allemand, sans compter les rééditions de 1830 et de 1840) et a fortement influencé le siècle des Lumières. Aussi peut-on difficilement éluder l'article sévère que Bayle consacre à Savonarole, article publié dans l'édition de 1730 d'après les papiers laissés par l'auteur après sa mort et reproduit dans l'édition de 1734⁸².

Le corps de l'article avance, comme de coutume dans le *Dictionnaire*, des données historiques bien établies:

C'est un fait constant, 1. qu'il se distingua d'une façon extraordinaire par l'austérité de sa vie et par la ferveur éloquente avec laquelle il prêchait contre les mauvaises mœurs, sans épargner les désordres du clergé, ni même la cour de Rome; 2. qu'il prétendit avoir part aux révélations célestes; 3. que par tous ces moyens-là il s'acquit une grande autorité dans Florence avec la vénération de la ville; 4. qu'il déchet de son crédit, qu'il fut excommunié, dégradé des ordres ecclésiastiques, pendu et brûlé l'an 1498⁸³.

Savonarole, poursuit Bayle, a jeté lui-même les semences de sa ruine, d'abord pour s'être trop mêlé des affaires politiques, ce qui est toujours blâmable dans les personnes qui se sont consacrées au ministère de la Parole de Dieu⁸⁴; ensuite pour avoir méprisé les foudres du Vatican et avoir déclamé contre le pape; enfin pour n'avoir pas exécuté son engagement dans l'épreuve du feu, ce qui acheva de le perdre. D'où les jugements contrastés dont il a fait l'objet.

Il y eut des gens qui crurent que Savonarole fut puni très justement; mais d'autres le considérèrent comme un martyr et tâchèrent

⁸² L'édition utilisée ici est celle d'Amsterdam [= Trévoux], 1734, article «Savonarola», t. V, p. 56-73, d'où sont prises toutes les citations. Selon l'Avvertissement sur cette nouvelle édition, «M. Bayle laissa après sa mort plusieurs nouveaux articles, qu'il destinait pour le *Supplément* de son Dictionnaire. Ils ont été insérés dans la quatrième édition imprimée à Amsterdam en 1730, et c'est sur cette édition que celle-ci a été faite.»

⁸³ *Ibid.*, p. 56-57.

⁸⁴ L'annotation commente ainsi: «Ce n'est point aux laïques à mettre la main à l'encensoir; ce n'est pas non plus aux moines à la mettre au timon de la république; chacun doit se renfermer dans les bornes de sa profession. Que dirons-nous donc de celui-ci qui s'enfonça depuis les pieds jusqu'à la tête dans les cabales d'État et qui causa tant de troubles et de divisions?» *Ibid.*, p. 61, remarque F.

d'avoir de ses cendres, pour les garder comme une relique, ce qui fut cause qu'on les fit jeter dans la rivière. On écrit pour sa justification, et il ne faut pas omettre que les protestants se sont déclarés pour lui. Il mourut cependant en bon catholique romain. On peut mettre en doute avec quelque fondement si la qualité de martyr qui lui a été donnée par quelques auteurs lui convient à juste titre⁸⁵.

Toutefois la principale interrogation qui demeure à son sujet n'est pas celle du martyr, mais celle de la sincérité: Savonarole était-il loyal ou fourbe, inspiré ou simulateur?

Il y a partage des sentiments sur la question si c'était un honnête homme, ou un hypocrite. Quelques auteurs soutiennent qu'un grand zèle pour la vérité et pour la réformation de l'Église le faisait agir; d'autres prétendent que c'était un imposteur qui, pour satisfaire la passion de dominer se servait du masque de la vertu, et s'érigea en prophète. Il est difficile de démêler ce conflit d'opinions; car s'il est sûr, d'un côté, que les tartufes les plus scélérats trouvent des apologistes, il est sûr, de l'autre, que les zéloteurs les plus sincères trouvent des accusateurs; et il est certain que, de part et d'autre, soit pour défendre, soit pour accuser, on lâche ordinairement la bride à l'intérêt de parti, à l'artifice et à la mauvaise foi⁸⁶.

Autant, sur ce point, l'exposé demeure irénique, autant les commentaires se font cinglants. Ils touchent trois chefs: 1. les prédictions erronées concernant Charles VIII (qui, selon Savonarole, aurait dû revenir en Italie une seconde fois et aurait dû procéder à la réforme de l'Église); 2. la dérobade devant l'épreuve du feu; 3. l'aveu, au cours du procès, de sa supercherie.

C'est ainsi que, sur le premier point, Bayle dénonce «le manège des faiseurs de prédictions⁸⁷»:

Les menaces qu'[il] faisait à Charles VIII et la certitude de la révélation de son retour en Italie ne peuvent pas s'accorder ensemble dans une tête qui n'est pas folle. Tournez-vous de quelque côté que vous voudrez, vous n'éviterez jamais qu'il n'ait été faux prophète dans ce point-là⁸⁸. [...] Il est faux que la Providence eût choisi [Charles VIII] pour cet ouvrage [réformer l'Église par l'épée, ramener l'Église à sa première forme], et par conséquent Savonarole qui l'assurait doit pas-

⁸⁵ *Ibid.*, p. 65-66.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 58.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 59, remarque D, réflexions, I.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 59, remarque D, réflexions, I.

ser pour un faux prophète dans ce point-là⁸⁹. [...] Le moine se trompait dans ses prétendues révélations. Il ne voyait pas plus clair qu'un autre dans les décrets de Dieu; mais il avait la hardiesse de se vanter de les connaître⁹⁰. [...] Il assura qu'il voyait si clairement l'avenir et qu'il acquiesçait si fermement à l'évidence de cet objet qu'il lui eût été si difficile de ne pas y consentir que de nier les premiers principes. C'est de ce ton-là qu'il faut parler quand on veut rendre efficace sur les peuples ce qu'on prêche prophétiquement, mais le retour de ce voyage est un peu à craindre⁹¹.

Laissons de côté l'affaire du feu (sur laquelle, assure Bayle: «Ne concluez pas de là qu'il agissait de bonne foi⁹²») et venons-en aux aveux durant le procès:

Comme il l'avoua lui-même, il avait connu l'avenir par des lumières acquises⁹³. [...] Le moine avoua que sa connaissance de l'avenir n'était point infuse, ou une révélation immédiate du Saint-Esprit; mais il s'était vanté d'une telle révélation; et c'est par là que son aveu, qui eût été autrement une bagatelle, le rendit infiniment coupable. Il se trouva convaincu par sa propre confession d'une horrible et d'une infâme imposture⁹⁴. [...] Cet aveu de Savonarole le convainquit d'une imposture pleine de profanation et d'impiété, puisque pendant quelques années il avait dit que ses connaissances des choses futures venaient d'une inspiration immédiate et prophétique⁹⁵. [...] L'accusé renonça à sa qualité de prophète. Il fut donc convaincu d'imposture en matière de prophétie par sa propre confession: crime atroce et abominable, sur lequel les juges le condamnèrent. Peut-on se glorifier d'un tel martyr⁹⁶? [...] Si ce dominicain n'était pas un imposteur, il fallait qu'il fût fanatique outré. [...] Personne au reste ne doit ignorer que la vertu d'un fanatique, son zèle, ses macérations, ne soient équivoques. C'est pour l'ordinaire une vertu de vapeur, un dérèglement des organes, un dérangement des fibres du cerveau⁹⁷.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 59, remarque D, réflexions, III.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 59, remarque D, réflexions, III.

⁹¹ *Ibid.*, p. 61, fin de la remarque E.

⁹² *Ibid.*, p. 63, fin de la remarque G.

⁹³ *Ibid.*, p. 64, remarque H.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 64, remarque H, Guichardin critiqué, I.

⁹⁵ Savonarole était donc inexcusable. «Un chrétien, un religieux, qui profane le nom de Dieu jusques au point de débiter ses opinions particulières comme des révélations immédiates, est infiniment plus criminel que les Gentils [comme Numa] qui n'avaient pas assez de respect pour les faux dieux du paganisme.» *Ibid.*, p. 69, remarque M.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 69, remarque M.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 70, remarque M.

Si la tête de Savonarole était quelque peu dérangée, il n'en va pas autrement de ses admirateurs:

Voilà ce que c'est que de s'entêter d'un homme qui s'acquiert la réputation d'un saint inspiré. Cet entêtement est d'ordinaire une maladie incurable⁹⁸.

Plus tard, lorsque Voltaire, dans ses *Lettres sur Rabelais* (1767), tenant pour évidente l'imposture de Savonarole, reproche aux Italiens: «De ce que Savonarole avait été un faux prophète, ils concluaient qu'il n'y a point de Dieu: ce qui est un fort mauvais argument⁹⁹», il ne fait qu'attester, à son tour, la réputation péjorative dont la mémoire du frère demeure flétrie.

Or plus la contestation se fait virulente, moins les dominicains descendent dans l'arène. Tout au plus peut-on mentionner la biographie de Savonarole publiée par Antoine Touron en 1746 et celle par Charles-Louis Richard en 1761, l'une comme l'autre de tonalité fort hagiographique, comme si la sainte renommée de Savonarole échappait à toute discussion. Sans rien apporter au dossier des controverses, elles montrent cependant que les dominicains n'avaient pas renoncé à se prévaloir de la glorieuse figure de Savonarole. C'est à ce titre qu'elles trouvent place ici.

Antoine Touron¹⁰⁰, en 1746, dans son tome III de *l'Histoire des hommes illustres de l'Ordre de Saint Dominique*, consacre à Savonarole soixante-dix neuf pages¹⁰¹, dans lesquelles il se borne à reprendre la vie par Pic de la Mirandole. Bien qu'il se montre plus réservé sur la qualification de bienheureux et de martyr que les biographes dominicains antérieurs attribuaient sans hésiter à Savonarole, il traite néanmoins celui-ci de «zélé et intrépide prédicateur de

⁹⁸ *Ibid.*, p. 65, remarque H, Guichardin critiqué, II. Et encore: «Il n'y a rien qu'on ne fasse plutôt que de reconnaître qu'on a été dupe d'un hypocrite: et dès qu'on s'est laissé prévenir qu'un certain dévot est prophète, on n'en démord presque jamais, on aime mieux bien crier contre les juges qui le condamnent que d'avouer sa propre faiblesse.» *Ibid.*, p. 69, remarque M.

⁹⁹ Voltaire, *Mélanges*, Pléiade, p. 1174.

¹⁰⁰ Antoine Touron (1686 - 1775), fils du couvent des Jacobins de Toulouse, y fait profession en 1706. Nommé maître des novices au Noviciat général en 1731, il reste à Paris (sauf en 1750-1751 où il est à Rome) jusqu'à sa mort. Son *Histoire des hommes illustres de l'Ordre de Saint Dominique*, en six tomes, publiés à Paris de 1743 à 1749. L'ouvrage, à en juger par le grand nombre d'exemplaires encore conservés, semble avoir eu une diffusion considérable.

¹⁰¹ *Histoire des hommes illustres de l'Ordre de Saint Dominique*, t. III (Paris, 1745), p. 569-648.

l'Évangile», du nombre de «ceux que Dieu appelle aux divines fonctions de l'apostolat et au ministère prophétique [...], toujours prêt à faire le sacrifice de son repos, de sa réputation, de sa vie», en bon disciple de Jésus-Christ. Le profil de frère Jérôme, en introduction au récit de sa vie, n'est pas moins hagiographique:

Entre les hommes apostoliques, en qui on a vu se vérifier tout ce que le Fils de Dieu avait prédit à ses premiers disciples [Mt 10, 24], le célèbre Jérôme Savonarole tient un rang qui le distingue par bien des endroits. [...] Les dons de la grâce dont il parut orné, ses prédications véhémentes, fort pathétiques, une foule de beaux écrits pleins de lumière et d'onction, tout cela grossit également le nombre des admirateurs de Savonarole et celui de ses ennemis. Ses fréquentes prédictions, quoique justifiées par l'événement, en irritant toujours ceux-ci, leur firent concevoir le dessein de le perdre et leur en fournirent un prétexte. La ville de Florence, après l'avoir longtemps suivi et écouté avec fruit, après l'avoir considéré comme le restaurateur de sa liberté et un homme envoyé de Dieu pour lui apprendre à marcher dans les voies de la justice, le vit avec plaisir chargé d'opprobres, livré à la puissance de ses ennemis, condamné comme un faux prophète et mourir sur un gibet¹⁰².

Le disciple, conformé à son maître, «doit s'estimer heureux de pouvoir participer à son calice et à l'ignominie de sa croix». Du moins jusqu'au moment où Dieu se charge lui-même de la cause de son serviteur:

Mais la mort de ce grand homme fut une nouvelle preuve qu'il n'avait parlé que par l'esprit de Dieu, à qui tout est présent et qui fait connaître à qui il lui plaît les choses futures, dans le temps même qu'elles ne paraissent pas vraisemblables. La grandeur d'âme et cette fermeté d'esprit que Savonarole avait montrées dans tout le cours de sa vie ne l'abandonnèrent pas à sa mort: il scella de son sang la vérité de tout ce qu'il avait prédit et on en vit l'accomplissement en son temps. Malgré les intrigues et les fâcheux préjugés dont on s'était servi pour l'accabler et pour noircir ensuite sa mémoire, elle a été une odeur de vie pour plusieurs. Ses disciples en grand nombre ont continué de marcher avec ferveur dans les sentiers de perfection où il les avait fait entrer. De grands hommes et de grands saints ont rendu publiquement témoignage à son innocence. Plusieurs de ses ennemis les plus déclarés la reconnurent enfin; et ses amis, sans se scandaliser de son supplice, se confirmèrent dans l'idée qu'ils avaient de sa sainteté. Ceux-là devenus ses apologistes et ceux-ci ses historiens ont transmis à la pos-

¹⁰² *Ibid.*, p. 570-571.

térité une partie de ce qu'ils avaient remarqué d'édifiant dans la conduite du serviteur de Dieu¹⁰³.

Le dernier morceau de rhétorique hagiographique vient après le récit de l'exécution:

Ainsi mourut, sous les yeux d'un peuple ingrat, Jérôme Savonarole, l'un des plus saints et des plus savants personnages de son siècle. Ainsi finit sa courte mais pénible carrière cet homme chéri de Dieu, si justement considéré pendant plusieurs années comme l'apôtre et le prophète de son temps, l'intrépide défenseur de la liberté publique, toujours élevé au-dessus de la crainte des hommes, incapable de les flatter en trahissant la vérité. La prière, l'étude, le travail remplirent tous les moments de sa vie. Son ministère avait été glorieux par les fruits abondants de son zèle; et sa mort tragique, en mettant sa patience et son humilité à la plus rude de toutes les épreuves, fit voir quelle était la grandeur et la fermeté de son âme¹⁰⁴.

Dans le bref article «Savonarole» de son *Dictionnaire universel [...] des sciences religieuses*, Charles-Louis Richard¹⁰⁵, en 1761, traite de la réputation de sainteté comme si de rien n'était:

Fameux religieux dominicain. [...] On l'appliqua à enseigner et à prêcher; ce qu'il fit avec tant de succès qu'il fut regardé comme le prédicateur de son siècle, le plus touchant et le plus pathétique. On aurait dit qu'il était le maître des esprits et des cœurs pour les tourner à son gré, et ses discours étaient comme des foudres qui terrassaient les plus endurcis. [...] Son zèle ardent à parler contre les vices, sans égard pour personne, lui attira une foule d'ennemis qui le noircirent de mille calomnies auprès du pape Alexandre VI. Ce pontife l'excommunia, et ses ennemis trouvèrent le moyen de le faire mourir sur un gibet avec deux de ses religieux. [...] L'on dit que Dieu honora sa mémoire d'un grand nombre de miracles. Plusieurs écrivains n'ont pas fait difficulté de lui donner le titre de bienheureux et de martyr, et dès le pontificat de Clément VIII, on vit à Rome son image dans des médailles, avec ces titres. Saint Philippe de Néri eut toujours une

¹⁰³ *Ibid.*, p. 571.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 641.

¹⁰⁵ Charles-Louis Richard (1711 - 1794), bien que né le 17 avril 1711 à Blainville (Meurthe-et-Moselle), où la réforme d'Occitanie avait fondé un couvent en 1620, entre dans l'Ordre au couvent de Nancy; mais, après sa profession, il est envoyé au Noviciat général de Paris, auquel il appartient désormais et où il devient professeur de théologie. Son *Dictionnaire universel [...] des sciences religieuses*, en six volumes in-folio, publié à Paris entre 1760 et 1765, est l'œuvre d'un groupe de frères du Noviciat général et du couvent de l'Annonciation. Voir B. C. B. Moulart, *Vie et œuvres du R.P. Charles Louis Richard de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, Louvain, 1867, qui donne la bibliographie en 79 titres des œuvres connues de Ch.-L. Richard (p. 155-170).

vénération singulière pour sa personne et sa doctrine. [...] Ses ouvrages sont remplis d'onction et renferment la plus pure morale¹⁰⁶.

Telle est la dernière apparition que fait Savonarole sur la scène française avant d'y reprendre place au XIX^e siècle.

CONCLUSION

À n'observer que la littérature de controverse, on pourrait conclure d'abord que l'attention portée en France à Savonarole n'a commencé qu'environ un siècle après le bûcher du 23 mai 1498 à Florence, ensuite que les admirateurs et défenseurs français de la sainteté de Savonarole se recrutent exclusivement parmi les dominicains et même parmi les dominicains réformés.

La première conclusion serait inexacte puisque les écrits théologico-spirituels de Savonarole n'ont cessé d'être publiés en France durant deux siècles, depuis 1502¹⁰⁷ jusqu'en 1711¹⁰⁸. Mieux encore, le tout premier texte de Savonarole imprimé en France, le *Compendium revelationum*, l'a été en 1496, près de deux ans avant la mort de Savonarole¹⁰⁹. La seconde conclusion n'est exacte qu'en partie, car éditeurs et traducteurs de Savonarole appartiennent à un cercle bien plus large que celui de l'Ordre des Prêcheurs, qu'il s'agisse des éditeurs humanistes du XVI^e siècle, comme Josse Bade à Paris, puis Sébastien Gryphe à Lyon, ou qu'il s'agisse de militants de la reconquête catholique qui ont traduit Savonarole¹¹⁰, soit pour alimenter la

¹⁰⁶ Article «Savonarole» du *Dictionnaire universel [...] des sciences religieuses*, t. IV (Paris, 1761), p. 955 et la réédition du XIX^e siècle sous le titre *Bibliothèque sacrée*, t. 22 (Paris, 1825), p. 78-80.

¹⁰⁷ *Expositio super Miserere*, Paris, 13 novembre 1502, Gaspard Philippe pour Jean Antoine, (B. Moreau, *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle*, t. I (1501-1510), Paris, 1972: 1502, n° 116). Peut-être aussi en 1504 (*The Cathedral Libraries Catalogue, Volume two, Books printed on the Continent of Europe before 1701 in the libraries of the Anglican Cathedrals of England and Wales*, Londres, 1998: exemplaire de 1504 à la cathédrale de Lincoln).

¹⁰⁸ *De la simplicité de la vie chrétienne selon le plan et selon la méthode de Jérôme Savonarole de Ferrare* par Monsieur Godeau, Paris, Jean Musier, 1711.

¹⁰⁹ Dans *Revelatio de tribulationibus nostrorum temporum, de reformatione universae Dei Ecclesiae auctore Deo, et de conversione Turcorum et infidelium ad fidem nostram cito et velociter; ostensa Florentie Hieronymo de Ferraria hoc tempore viventi servo Jesu Christi minimo*, in-4°, Paris, Guyot Marchand, éd. Jean Petit, 6 août 1496. L'exemplaire de la BNF porte l'ex-libris manuscrit de Quétif (Rés. D. 5432). C'est d'après cette édition que celui-ci a procuré la sienne en 1674 (t. I, p. 219-380).

¹¹⁰ Sur cette question, voir: B. Montagnes, «Les traductions françaises de Savonarole», dans *Revue thomiste* 102 (2002) 239-270.

piété des dévots par les textes spirituels (il en va ainsi des traductions de Pierre Tamisier en 1588, de Philippe Chahu en 1672, de Jacques de Mélicque en 1685), soit pour exhorter les catholiques à la réforme morale et à la conversion intérieure par la *Simplicité de la vie chrétienne* (comme le montre à l'évidence la traduction de Paul Du Mont en 1588), soit pour renforcer la foi des catholiques romains (ainsi encore Du Mont) ou pour combattre leurs adversaires protestants (ainsi Antoine d'Escarras en 1601) par le *Triomphe de la foi*. Or aucun n'appartient à l'Ordre des Prêcheurs. Qui plus est, l'un d'eux, Philippe Chahu, est de la Compagnie de Jésus, d'où s'était manifestée tant de réticence à l'égard de Savonarole¹¹¹.

Ce n'est pourtant pas par hasard que les dominicains réformés ont été de fervents dévots du frère Jérôme. Déjà, en 1517, Esprit Rotier¹¹², à qui Josse Bade adresse son édition de l'*Eruditorium confessorum*, est un toulousain réformé de la congrégation de France.¹¹³ Et Nicolas Coëffeteau, qui défend Savonarole, en 1614, contre Duplessis-Mornay, est un parisien réformé de la congrégation gallicane.

Mais c'est au cours du XVII^e siècle qu'apparaît plus fortement le lien entre mémoire de Savonarole et réforme des Prêcheurs. Car Savonarole constitue l'une des figures emblématiques de la réforme de l'Ordre, au même titre que Raymond de Capoue, Jean Excuria et Jean Nyder¹¹⁴. Or la réforme instaurée en 1599 par Sébastien

¹¹¹ Jacques de Saint-Dominique n'a pas manqué de s'en prévaloir: «Les ennemis de Savonarole confondus par la belle traduction qu'en a faite l'un des plus pieux enfants spirituels du glorieux patriarche S. Ignace, fondateur de l'illustre Compagnie de Jésus, qui depuis quelques années (à ce que j'ai appris) a traduit ce livre, en le faisant parler en notre langue, ce qui servira à confondre les impostures d'Acacius, de casibus virorum illustrium, duquel depuis peu j'ai enfin déterré le nom.» *Réfutation des outrages*, p. 101.

¹¹² Cependant, à cette date, Esprit Rotier (1490-1573) n'était profès du couvent des Jacobins de Toulouse que depuis dix ans et n'avait pas encore commencé la carrière de prieur, de docteur, d'inquisiteur, de prédicateur et d'écrivain, qui le rendit célèbre par la suite. Peut-être était-il à ce moment-là étudiant à Paris. Est-ce lui qui a fait connaître à Josse Bade l'*Eruditorium confessorum*? Quand bien même il en serait ainsi, ce manuel de théologie à l'usage des confesseurs n'est en rien l'écrit le plus révélateur de la personnalité de Savonarole. Et si à Lyon, deux décennies plus tard, un dominicain a joué un rôle pour diffuser l'œuvre de Savonarole, il s'agit de Santes Pagnini, profès de Saint-Marc de Florence, alors établi en France.

¹¹³ *Iodocus Badius.F. Spiritui Roterio Tolosano: sub divo Dominico Praedicatorum principe militantium, litteris et moribus excellentissimo. S[alutem] D[at]*. Texte de cette dédicace reproduit dans Ph. Renouard, *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Bade Ascensius*, t. III (Paris, 1908), p. 247.

¹¹⁴ B. Montagnes, «Les écrits réformateurs dominicains», dans *Mémoire dominicaine*, N° 11, Printemps 1998, p. 155-157.

Michaelis au couvent des Jacobins de Toulouse s'inspire de l'*Apologeticum fratrum congregationis Sancti Marci* (1497), plaider pour la régularité que, sous le titre *De reformatione religiosorum*, le prieur Jacques Lapalu¹¹⁵ fait imprimer à Toulouse, en 1605, avec les autres textes dont l'ensemble constitue la charte de la réforme régulière dans l'Ordre des Prêcheurs¹¹⁶. À Paris, ni le couvent de l'Annonciation au faubourg Saint-Honoré, fondé par Michaelis en personne, ni celui du Noviciat général au faubourg Saint-Germain, issu de la même réforme, ne sont pas moins attachés à l'inspiration savonarolienne que le couvent des Jacobins de Toulouse. À l'Annonciation, l'héritage de Savonarole y fructifie non seulement en fidélité spirituelle, mais aussi en recherche historique. En effet, dans ce centre autant de dévotion que de documentation prend naissance, en 1674, ce monument d'érudition à la gloire de Savonarole qu'est la *Vita R.P.F. Hieronymi Savonarolae Ferrariensis Ordinis Praedicatorum*.

Or, pour l'édification des lecteurs, Quéatif joint aux deux volumes de la publication savante un recueil de lettres¹¹⁷, dont le titre complet constitue à lui seul une recommandation de Savonarole comme maître spirituel¹¹⁸: *Lettres spirituelles et ascétiques du*

¹¹⁵ SOP, II, 362. Notice de Jacques Lapalu dans B. Montagnes, *Sébastien Michaelis*, p. 248.

¹¹⁶ Selon Savonarole, l'Ordre ne se rénove pas d'abord par quelque modification extérieure de la discipline régulière, mais avant tout par l'attachement intérieur aux valeurs chrétiennes. *Religionis ipsius Sancti Dominici reformatio non tantum in exterioribus, sed magis ac principaliter essentialiterque in interioribus continetur*. Autrement dit, avant les pratiques les valeurs; avant les observances l'Évangile, qui est la règle suprême. Il n'y a de véritable rénovation que par le retour à la norme ultime, à laquelle l'appareil institutionnel est subordonné: *secundum evangelium et secundum regulam constitutionesque Fratrum Praedicatorum*. Attachement passionné à l'Évangile, zèle ardent pour le salut des âmes, goût fervent pour la communion fraternelle, telles sont les orientations dominicaines au nom desquelles les observants – ceux de Toulouse dans la foulée de ceux de Saint-Marc – défendent leur réforme. Aussi les observants sont-ils les seuls vrais frères de Dominique: *soli igitur fratres veraciter reformati sunt Sancti Dominici*.

¹¹⁷ Thomas Souèges, dans *L'Année dominicaine*, Seconde partie de may, Amiens, 1687, p. 266, présente ainsi cet ouvrage: «Parce que les lettres que le serviteur de Dieu a écrites, quoiqu'en petit nombre, sont des expressions sincères de son esprit et de sa sainteté, il les a traduites en beau latin, et ramassées en un petit volume, qui en fait un troisième de son ouvrage» (266).

¹¹⁸ R. Patris F. Hieronymi Savonarolae Ferrariensis, *Ordinis Praedicatorum, Concionatoris Eximii, virique Apostolici, Epistolae spirituales et asceticae, miram vitae sanctitatem et simplicitatem, Fidei et Religionis zelum, Charitatisque fervorem redolentes. Nunc primum collectae, et ex Ethrusca Authoris vernacula lingua Latine redita: in gratiam et usum Ch[r]istianae ac Religiosae Pietatis, et observantiae, per Fr. Jacobum Quéatif, Paris. Ord. Praed.*

R.P.Fr. Jérôme Savonarole de Ferrare, de l'Ordre des Prêcheurs, prédicateur excellent, homme apostolique, [qui] exhalent une admirable sainteté et simplicité de vie, le zèle de la foi et de la religion, la ferveur de la charité; rassemblées à présent et traduites du toscan en latin, au profit de la piété chrétienne et religieuse ainsi que de l'observance, par le Fr. Jacques Quéatif, de l'Ordre des Prêcheurs à Paris. L'adresse au lecteur ne l'exhorte pas seulement à imiter l'exemple de Savonarole mais aussi à recourir à son intercession¹¹⁹:

Tu trouveras ici le miroir authentique de Jérôme, dans lequel tu regarderas son visage et le tien; sur le sien tu conformeras le tien, si tu es sincèrement désireux de vie chrétienne et de vie religieuse. En attendant, bienveillant lecteur, toi qui cueilles dans ces lettres de Jérôme des fleurs embaumées, admire le sort de qui, après avoir durant sa vie suivi le Christ, est mort courageusement en lui, et ne rougis plus de suivre à ton tour le Christ par la croix. Adieu. Souviens-toi de nous, qui peignons pour toi, auprès de lui¹²⁰.

Ainsi les dominicains de l'observance manifestaient-ils leur gratitude envers celui qu'ils vénéraient comme l'un de leurs inspirateurs¹²¹.

¹¹⁹ *Habes hic ergo, lector, genuinum Hieronymi speculum, in quo vultum illius et tuum ipse conspicias: ad quem et te componas, si christianae, si religiosae vitae sincere cupidus. [...] Interim tu, benigne lector, qui suaves hos Hieronymi delibas ejus in epistolis flores, sortem illius qui Christum in vita sequutus, in illo tandem fortiter occubuit, admirare, et Christum per crucem sequi deinceps ne erubescas. Vale, et nostri qui tibi allaboramus, apud ipsum memorare.*

¹²⁰ Comme, en 1685, les Bollandistes auteurs du tome V de mai des *Acta sanctorum*, qui reconnaissent à Jacques Quéatif une autorité indiscutable, observent que l'historien dominicain ne qualifie Savonarole ni de martyr ni de bienheureux, mais qu'il se borne à l'appeler Révérend Père, de ce fait, les savants hagiographes réservent Savonarole parmi les *praetermissi* en attente de promotion. La discrétion dont fait preuve Quéatif s'explique par les règlements d'Urbain VIII en matière de canonisation: la louange que Jacques Quéatif décerne aux écrits spirituels de Savonarole en devient d'autant plus significative et ne doit pas être sous-estimée.

¹²¹ D'autres couvents d'observance que ceux de la réforme languedocienne ont aussi payé leur tribut d'hommage à Savonarole en éditant ses œuvres. Celui de Lyon, de la province de Paris, elle-même issue de la congrégation réformée gallicane, d'où, en 1677, Antoine du Prat Chassagny (1628 - 1703) procure une édition de l'*Eruditorium confessorum*. De même celui de Morlaix, de la congrégation réformée de Bretagne, qui donne, en 1690, une nouvelle édition des écrits spirituels de Savonarole comprenant, après une introduction empruntée à l'apologie de Vincent Baron, le commentaire du Pater, les dernières méditations sur le Ps 50 et le Ps 30, le commentaire du Ps 79 (Qui regis Israel), puis des prières quotidiennes: *Suspiria cordis erga Deum optime affecti, Authore R.A.P. Hieronymo Savonarola de Ferraria Ordinis Praedicatorum. Accesserunt preces quotidianae ad pietatem perutiles, Editio nova, Montis-Relaxi, 1690.*